

entente

ENTENTE

2021-017B

Intervenue entre d'une part

CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST
(ci-après, désigné l'Employeur)

Et d'autre part

**L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)**
(ci-après, désigné le Syndicat)

OBJET : Addendum à l'entente 2021-017 – Titularisation des éducateurs

CONSIDÉRANT l'entente 2021-017 concernant la titularisation des éducateurs du CISSS de la Montérégie-Est.

CONSIDÉRANT le désir des parties de clarifier les modalités applicables lors de la vacance d'un poste ayant été rehaussé avec une composante équipe volante dans la coordination.

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente.
2. Il est entendu qu'un poste rehaussé en vertu des dispositions de l'entente 2021-017 *Titularisation des éducateurs du CISSS de la Montérégie-Est* en poste composé avec une composante équipe volante dans la coordination (2021-017 #7) ne peut faire l'objet d'un affichage en vertu des dispositions relatives aux mutations volontaires (Matière 7) à moins d'entente entre les parties.
3. La présente fait partie intégrante de l'entente 2021-017.

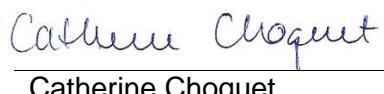
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Longueuil, le 16 juin 2021.

POUR L'EMPLOYEUR

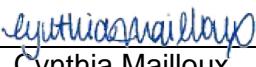


Emile Lachance
Partenaire en relations de travail
Service des relations de travail
Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires
juridiques

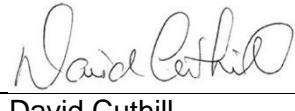
POUR LE SYNDICAT



Catherine Choquet
Présidente par intérim
Exécutif local CISSS Montérégie-Est
APTS



Cynthia Mailloux
Chef du service des mouvements
internes
Direction des ressources humaines,
des communications et des affaires
juridiques



David Cuthill
Conseiller syndical APTS